

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3262

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Année 4 - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Convention avec la Région Haute-Matsiatra

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3262**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Année 4 - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Convention avec la Région Haute-Matsiatra

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Rappel du cadre et de l'historique

L'ex Communauté urbaine de Lyon et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Métropole de contribuer à atteindre les objectifs du développement durable en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la Région Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute-Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

Depuis le début de la coopération, trois projets se sont succédés, à savoir le projet amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE) de 2006 à 2011, le projet Des capacités renforcées pour les acteurs de l'eau et de l'assainissement dans la région Haute-Matsiatra (CAP'Eau), initié en 2012 et qui s'est terminé début 2016 ainsi que la 1^{ère} phase du programme Eaurizon, de 2016 à 2021.

De 2006 à 2011, le projet AGIRE a permis d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa, de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de six projets d'infrastructures dans six communes pilotes et de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage. Cela a permis à 10 000 bénéficiaires d'accéder à un service d'eau potable.

De 2012 à 2016, le projet CAP'Eau a permis de renforcer les capacités des communes partenaires du projet dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Des outils de planification et de suivi des services ont été produits et les acteurs formés à leur utilisation. Le projet a, notamment, permis la création/réhabilitation de 25 systèmes d'adductions d'eau potable desservant 60 000 bénéficiaires directs (habitants et écoliers). Une approche pilote gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) a aussi été expérimentée à Nasandratrony, permettant une gestion durable et inclusive de la ressource.

La 1^{ère} phase du programme Eaurizon (2016-2021) est intervenue dans 21 communes partenaires en intégrant les communes déjà bénéficiaires des précédents programmes. Ce programme, qui s'est achevé en juin 2021, a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 18 réseaux d'adduction d'eau potable construits desservant 60 000 bénéficiaires directs et 100 000 bénéficiaires indirects,
- 6 480 latrines familiales construites bénéficiant à 47 000 habitants,

- 10 blocs sanitaires construits à Fianarantsoa fréquentés par 120 000 usagers (au mois d'octobre 2020),
- la mise en place d'une filière de gestion des boues de vidange économiquement pérenne,
- la structuration d'un espace de gouvernance pour la GIRE sur le territoire de la commune d'Ambalavao,
- la protection/aménagement de 38 bassins versants,
- l'extension et le renforcement d'outils de pilotage et de supervision des services (système d'information géographique régional, suivi technique et financier, etc.),
- la mobilisation et la formation d'un agent communal de l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur toutes les communes partenaires du programme.

Forts de ces expériences réussies, les partenaires ont exprimé leur souhait de poursuivre cette coopération afin de pérenniser les acquis, consolider l'existant, développer et diffuser des approches qui ont été testées et validées, répondre aux enjeux de planification, de gestion et de formation des acteurs du secteur, appuyer l'autonomisation des acteurs et faciliter la stratégie de retrait de la Métropole sur les secteurs eau et assainissement.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0551 du 31 mai 2021, la Métropole a décidé d'approuver un nouveau programme de coopération décentralisée avec la Région Haute-Matsiatra à Madagascar. Ce programme, nommé Eaurizon 2025, a débuté le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de quatre ans et porte sur 25 communes. Il vise un accès pour tous aux services d'eau et d'assainissement et souhaite réaffirmer ses convictions en matière de réduction des inégalités, notamment liées au genre. Ce programme est cofinancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Saur Solidarités, Eau du Grand Lyon - la Régie et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) sur le volet assainissement.

II - Le programme Eaurizon 2025

1° - Principaux objectifs

L'objectif de l'État malgache, fixé dans le programme national de décentralisation et de déconcentration, est d'avoir des collectivités efficaces au service de citoyens responsables. Cette vision implique, notamment, une collaboration active entre les services de l'État et les collectivités locales pour permettre le développement économique et social des territoires.

Sur le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, la décentralisation en cours pose le principe de la maîtrise d'ouvrage communale. Les communes, appuyées par la Région Haute-Matsiatra, les districts et les services techniques déconcentrés, doivent donc être en capacité d'offrir des services publics pérennes à destination de leurs citoyens. La mise en place de services publics efficaces induit différents préalables techniques et organisationnels sur lesquels le programme peut intervenir. Ces préalables, identifiés par les collectivités locales partenaires et la Métropole lors de la 1^{ère} phase du programme, restent des objectifs à atteindre dans le cadre de cette 2^{ème} phase du programme.

Les objectifs de ce programme sont au nombre de deux :

- un objectif global : contribuer à améliorer durablement les conditions de vie des ménages de la région Haute-Matsiatra,
- un objectif spécifique : promouvoir un accès durable à des services d'eau et d'assainissement efficaces pour améliorer les conditions de vie et les pratiques liées à l'hygiène dans la région Haute-Matsiatra.

2° - Résultats recherchés

Les résultats attendus de cette 2^{ème} phase du programme Eaurizon sont les suivants :

- des transferts de connaissances (depuis le programme Eaurizon 2025) sont assurés vers les services de l'État et les collectivités locales qui montent en compétence et assurent un pilotage efficace du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène,
- des ouvrages et services d'eau potable sont mis en place et gérés efficacement et durablement par des délégataires compétents,
- des infrastructures et équipements d'assainissement accessibles pour tous sont utilisés quotidiennement par des usagers ayant adopté les bons comportements en matière d'hygiène,
- les ressources en eau sont protégées et gérées durablement par des acteurs ayant développé des espaces de dialogue et de gouvernance mixtes et inclusifs. Les collectivités de la Haute-Matsiatra et de la Métropole communiquent auprès de leurs citoyens sur les activités développées et stimulent les connexions entre les acteurs de leur territoire respectif.

Cette 2^{ème} phase du programme Eaurizon visera, en outre, à l'autonomisation des acteurs et à la réduction des inégalités d'accès aux services d'eau et d'assainissement.

À ce titre, elle suivra plusieurs lignes directrices énoncées ci-dessous :

- la pérennité économique des opérateurs des services d'eau et d'assainissement,
- la prise en compte et l'adaptation au changement climatique par une meilleure connaissance et gestion de la ressource en eau,
- le renforcement de capacité à différentes échelles territoriales pour une meilleure appropriation des outils et compétences développées par le programme,
- un approfondissement de l'intégration du programme dans les deux territoires (la Région Haute-Matsiatra et la Métropole) par le développement de partenariats et des échanges entre acteurs,
- une meilleure prise en compte et lutte contre les inégalités liées au genre dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement,

avec pour principaux objectifs :

- de desservir :
 - . en eau potable : 40 000 nouveaux usagers,
 - . en assainissement : 90 000 nouveaux usagers de latrines aux normes ;
- de sensibiliser 100 000 personnes ainsi que 15 000 écoliers seront sensibilisés à l'importance de l'assainissement et à l'utilisation de latrines.

3° - Ressources humaines

Une équipe de 13 personnes est mobilisée pour la mise en œuvre du programme Eaurizon 2025. Elle est composée :

- d'un représentant de la Métropole chargé de mener ce programme sur place. Son salaire est pris en charge dans le coût du programme, le portage et le financement de ce poste font l'objet d'un marché avec *Easy Expat International*,
- d'un agent à Lyon pour l'année 2024, mis à disposition par la Région Haute-Matsiatra, en charge de la mobilisation de la diaspora malgache et de la sensibilisation dans les collèges. Son poste est cofinancé par le programme Eaurizon 2025 et par le projet Territoires Volontaires de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales françaises,
- 11 agents dont trois mis à disposition par le ministère de l'Eau, de l'assainissement et de l'hygiène malgache, sept mis à disposition par la Région Haute-Matsiatra et un agent recruté spécialement par le programme,
- l'équipe est ponctuellement renforcée par des stagiaires et par des consultants recrutés localement.

4° - Partenariat avec un groupement d'universités lyonnaises

À la demande de l'université de Fianarantsoa, un appui a été recherché auprès des écoles d'ingénieurs basées à Lyon. Un groupement universitaire, regroupant l'École universitaire de recherche sur les sciences de l'eau et des hydro systèmes (EUR H2O), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon et l'ENTPE, porteur du projet au nom des trois institutions, a manifesté son intérêt pour ce programme. Le partenariat vise à renforcer les compétences de l'université de Fianarantsoa en privilégiant le master GIRE de l'université et la filière eau de l'Institut supérieur des sciences et techniques (ISST). Par délibération du Conseil n° 2021-0661 du 27 septembre 2021, la Métropole a validé ce partenariat.

L'appui à la formation porte sur :

- une mission d'expertise du groupement universitaire lyonnais à Madagascar pour préciser les actions et les thématiques à aborder sur la durée du programme,
- la formation des étudiants sous forme de *summer school* (université d'été) et/ou de MOOC (*Massive open online course* -cours ouverts en ligne-) sur des thématiques à définir lors de la mission d'expertise,
- la formation des formateurs de l'université de Fianarantsoa, l'accompagnement à l'ingénierie pédagogique par l'analyse critique des cursus existants et aide à leur constitution et évolution,

- les échanges d'étudiants : stages d'étudiants de l'ISST et du master GIRE de l'université de Fianarantsoa et envoi d'étudiants français à l'occasion de stages à Madagascar issus de l'ENTPE, de l'INSA ou de master du site de Lyon,
- la formation par la recherche à travers la mise en place de maquettes pédagogiques et le développement de doctorats, cotutelle de thèse ou de mobilités courtes dans le cadre de codirection de thèse,
- la visite de chantiers : chantiers pilotes pour les étudiants malgaches en lien avec les chantiers développés et pilotés par la Métropole.

Une convention-cadre de partenariat entre la Métropole, l'université de Fianarantsoa et l'ENTPE, mandataire du groupement universitaire lyonnais, définit les engagements de chaque partenaire pour les quatre années du programme Eaurizon 2025. Dans le cadre de cette convention, la Métropole s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'ENTPE d'un montant de 80 000 € nets de taxe sur quatre ans. Conformément au budget prévisionnel figurant en annexe de la convention, il est donc prévu le versement d'une subvention de 20 000 € pour l'année 4 du programme.

5° - Budget

Le programme Eaurizon 2025 est inscrit dans le cadre de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement dite loi Oudin-Santini et de la délibération du Conseil n° 2022-1359 du 12 décembre 2022 qui fixe la participation à 0,6 % des recettes du budget eau reversées par Eau du Grand Lyon - la Régie à la Métropole et à 0,6 % des recettes du budget annexe de l'assainissement de la Métropole pour la solidarité internationale. La participation de la Métropole pour le programme de coopération décentralisée avec Madagascar pour l'année 4 s'élève à 280 800 €.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'est engagée, sur les quatre années de ce programme, à apporter 1 600 000 € (400 000 € par an). Saur Solidarités s'engage sur une subvention de 200 000 € sur toute la durée du programme et versera 50 000 € au titre de la 4^{ème} année du programme. Le SIAAP qui finance le programme à hauteur de 300 000 € apportera 30 000 € sur l'année 4 du programme.

La Métropole, cheffe de file de l'opération, reçoit les cofinancements de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de Saur Solidarités et du SIAAP et en assure la gestion.

Une partie de cette somme est versée à la Région Haute-Matsiatra sous forme d'une subvention annuelle pour faire face aux frais de fonctionnement du projet, mais également au financement d'opérations d'équipements préprogrammées et validées par la Métropole.

Les dépenses totales prévisionnelles du programme (sur les quatre années) sont réparties ainsi :

- le budget total du programme, pour les quatre années de mise en œuvre, s'élève à 3 476 884 €, ce budget intègre les contributions sur fonds propres de la Région Haute-Matsiatra et des communes malgaches partenaires du programme Eaurizon 2025. Ces contributions, par la partie malgache, s'élèvent à 131 633 €. La subvention à verser à la Région Haute-Matsiatra, par la Métropole, est de 2 783 096 €,
- les dépenses directes engagées par la Métropole (hors reversements évoqués ci-dessus) sont évaluées à 535 980 € (poste de représentant permanent, frais de mission, etc.) dont 233 575 € issus du financement Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Saur Solidarités et SIAAP.

Pour 2024, la subvention de la Métropole à la Région Haute-Matsiatra est estimée à 606 500 € et la recette perçue par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la SAUR et du SIAAP s'élève à 480 000 €.

L'affectation de la subvention pour la Région Haute-Matsiatra pour l'année 4 (année 2024) du programme est la suivante :

Affectation	Montant (en €)
ressources humaines	200 181
équipements et matériels	0
bureau local	25 345
transferts de connaissances assurés vers les services de l'État et les collectivités locales	37 391

Affectation	Montant (en €)
ouvrages et services d'eau potable mis en place	244 800
infrastructures et équipements d'assainissement accessibles pour tous utilisés quotidiennement	144 833
ressources en eau protégées et gérées durablement	70 500
communication entre les collectivités de la Haute-Matsiatra et la Métropole	40 917
pilotage	34 489
frais financiers	2 000
Total	800 456

La participation des différents partenaires au projet Eaurizon pour l'année 2024 est la suivante :

	Participation nette de la Métropole (en €)	Reversement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à la Métropole (en €)	Reversement de la Saur Solidarités à la Métropole (en €)	Reversement du SIAAP à la Métropole (en €)	Total (en €)
subvention attribuée par la Métropole pour la Région Haute-Matsiatra	210 600	329 300	36 600	30 000	606 500
représentant permanent à Madagascar et frais de missions (agents Métropole, malgaches et EUR H2O) et subvention aux universités lyonnaises (ENTPE)	70 200	70 700	13 400	-	154 300
Total	280 800	400 000	50 000	30 000	760 800

À ce total de 760 800 €, il faut ajouter les participations financières de la Région Haute-Matsiatra (29 962 €), des communes malgaches partenaires (3 150 €) et un cofinancement de l'association *A tree for you* (6 544 €), ce qui porte le budget 2024 à un total de 800 456 €.

6° - Convention

Pour la réalisation de la 4^{ème} année du programme Eaurizon 2025, il est donc proposé la signature de la convention à passer entre la Métropole et la Région Haute-Matsiatra pour le versement d'une subvention à ladite Région.

Les conventions, d'une durée de quatre ans, entre la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'ENTPE, le SIAAP ainsi que la Saur Solidarités, ont été signées lors de l'année 1 du programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 606 500 €, pour l'année 4 du programme (2024-2025) à la Région Haute-Matsiatra, dans le cadre du programme de coopération décentralisée de quatre ans (2021-2025) sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la période de 2021 à 2025,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'ENTPE, dans le cadre du programme de coopération décentralisée de quatre ans (2021-2025) Eaurizon 2025 sur le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la Région Haute-Matsiatra à Madagascar, pour l'année 2024,

c) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Haute-Matsiatra définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 606 500 € et 20 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O5852.

4° - Les recettes de fonctionnement en résultant, versées par :

- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, soit 400 000 €,
- la Saur Solidarités, soit 50 000 €,
- le SIAAP, soit 30 000 €,

seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 74 - opération n° 0P02O5852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321864-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
